



# Gestion du bois et de la haie



Photo: Poivre - 1<sup>ère</sup> édition - 06/09



Cultures & Fourrages  
et produits cidricoles



Élevage



Conseil aux entreprises :  
Stratégie



Conseil aux entreprises :  
Technico-économique



Gestion administrative  
et de l'information



Aménagement  
du territoire  
et développement local



Animations :  
rejoignez les groupes



Formation



Agro-environnement



Bâtiment

## Conseils, création et suivi des plantations des haies, talus et bois

Une prestation qui regroupe les conseils à la plantation, l'organisation de l'entretien, le suivi de la mise en œuvre par soi-même ou via une entreprise agréée "charte qualité des plantations du bocage".



### Les atouts clés

- Vous conseiller pour la mise en place de toutes formes boisées du bocage (haie, bosquet, bois, verger).
- Définir un projet de plantation avec la possibilité d'un appui à la mise en œuvre (par entreprise) et à l'investissement (aides publiques).



### Ce que nous vous proposons

- Un devis pour la mise en place de la plantation.
- Une étude de l'environnement du projet (aménagement de l'espace, caractéristiques du sol).
- Un examen des atouts et des contraintes (servitude, ligne électrique, accessibilité...).
- Un conseil sur les travaux de mise en place (sol, paillage, protection...).
- Une définition du type de boisement, un choix des essences et de leur densité.
- Une rédaction de la convention de prestation de travaux.



### Résultats

- Une fiche de description du projet avec son devis.
- Une convention de mise en place et d'entretien pour la première année de plantation.
- Le suivi de la mise en œuvre du projet.
- La réception après plantation et le suivi de la facturation, garantie de reprise à 100 %.

## Public

- Les agriculteurs professionnels et les forestiers mais également les propriétaires de foncier agricole.

## Les +

Un conseil adapté à l'environnement local :

- Un projet précis avec possibilité de livraison plantation "clés en mains".
- Une qualité de plants garantie (origine et culture).

## A savoir

- Une prestation reconnue.
- Possibilité de mise en œuvre par des entreprises professionnelles.
- Un suivi qualité "charte des plantations" par la Chambre d'Agriculture.

Chambre d'Agriculture de la Manche  
Maison de l'Agriculture  
Avenue de Paris  
50000 SAINT-LÔ Cedex  
Tél. 02 33 06 49 91  
territoire@manche.chambagri.fr  
www.manche.chambagri.fr

